

D 6-1/2023

Subvention
Exceptionnelle

Soutien à la
mobilité
universitaire
internationale
d'une étudiante
Andrésienne

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

La Ville tend à développer l'engagement citoyen des jeunes Andrésiens, en accompagnant leurs initiatives et en leur donnant les moyens de se mobiliser.

Elle vise à leur offrir l'opportunité de découvrir le monde, de juger par eux-mêmes, de développer le sentiment d'appartenir à notre société et de favoriser leur autonomie et leur investissement au service de la collectivité.

La Ville de Saint André a été saisie en janvier 2023 par une jeune étudiante Andrésienne, scolarisée à l'ISCOM de Lille, en troisième année de « Communication et Création Digitale ». Afin de valoriser son master, elle doit étudier un semestre à l'étranger. Une opportunité s'est présentée pour intégrer la « Solbridge International School of Business Woomang University » en Corée du Sud du 17 février 2023 au 18 juin 2023.

Ce type de séjour d'études universitaires ne p
bourse ou autre soutien financier, l'étudiante Andrésienne s'est tournée vers la Ville pour obtenir une aide destinée à participer à ses frais de scolarité, dépenses de transport, d'alimentation, d'hébergement et d'accès à la culture.

Après étude du dossier de la jeune étudiante, puis après échanges avec le Bureau des Elèves (BDE) de l'ISCOM Lille,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE : l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000€ à destination du Bureau des Elèves de l'ISCOM Lille qui s'engage à soutenir financièrement l'étudiante à hauteur de 1 000€.

AUTORISE : Madame le Maire à signer la convention qui lie la Ville au Bureau des Elèves de l'ISCOM Lille, ce document précisant notamment l'engagement de l'étudiante à faire partager son expérience internationale aux Andrésiens.

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX